

3.—Énergie hydraulique captée, par province, au 1<sup>er</sup> janvier 1964

Province ou territoire	Turbines installées		Total
	Services d'utilité publique <sup>1</sup>	Industries <sup>2</sup>	
	HP	HP	HP
Terre-Neuve.....	518,305	113,720	632,025
Île-du-Prince-Édouard.....	240	1,420	1,660
Nouvelle-Écosse.....	189,345	15,193	204,538
Nouveau-Brunswick.....	283,408	26,318	309,726
Québec.....	9,519,678	3,657,167	13,176,845
Ontario.....	7,804,110	443,402	8,247,512
Manitoba.....	973,000	15,900	988,900
Saskatchewan.....	309,500	16,635	326,135
Alberta.....	413,390	1,065	414,455
Colombie-Britannique.....	1,920,945	1,910,381	3,831,326
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	40,740	19,700	60,440
<b>Canada.....</b>	<b>21,972,661</b>	<b>6,220,901</b>	<b>28,193,562</b>
Pourcentage, toutes installations.....	78	22	100

<sup>1</sup> Comprend seulement les centrales hydro-électriques qui produisent de l'énergie surtout pour la vente.

<sup>2</sup> Comprend seulement les industries qui produisent de l'énergie hydro-électrique principalement pour leur propre usage.

## Section 2.—Capacité génératrice et charges requises\*

Dans la présente section, *capacité génératrice* s'entend de la mesure des ressources génératrices dont disposent les installations hydrauliques et thermiques de toute société répondante au moment de la charge de pointe d'énergie primaire d'une heure; cette mesure n'équivaut pas à la *puissance* de ces installations. Par exemple, une centrale hydro-électrique pourrait avoir une puissance de 100,000 kW, mais si, au moment de la charge de pointe, le volume d'eau disponible correspondait seulement à 80 p. 100 du volume nécessaire à la puissance de la centrale, la capacité de cette dernière serait alors de 80,000 kW.

A partir de 1950, la capacité génératrice globale s'est accrue rapidement. De 1951 à 1963, son taux d'accroissement annuel a atteint 8 p. 100 et, de 1959 à 1963, 6 p. 100. Cependant, on prévoit que, pour les années 1964 à 1968, l'augmentation correspondante ne sera que de 6.4 p. 100; au cours de la même période, la capacité thermo-génératrice est censée s'accroître, en moyenne, de 7.3 p. 100 par année, comparativement à la hausse de 15.8 p. 100 intervenue durant la période 1951-1963; par contre, la capacité hydro-électrique n'augmentera, prévoit-on, que de 3 p. 100 par année, en comparaison de l'accroissement de 6.7 p. 100 durant la période 1951-1963.

Parmi les provinces, le Québec dispose de la plus grande capacité génératrice; viennent ensuite l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Le Québec possède également la plus forte capacité hydro-génératrice, suivi de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

\* Révisé à la Section de la statistique de l'énergie, Division de l'industrie, Bureau fédéral de la statistique.